



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GENERALE

E/ICEF/1993/12  
9 février 1993  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE  
Conseil d'administration  
Session de 1993

POUR INFORMATION

RAPPORT D'ACTIVITE SUR LA SUITE DONNEE AU  
SOMMET MONDIAL POUR LES ENFANTS

RESUME

Le présent rapport a été établi suite à la décision du Conseil d'administration 1992/13 par laquelle le Conseil se félicitait notamment des initiatives prises par tous les Etats en vue d'accélérer la mise en oeuvre des programmes d'action nationaux (PAN) et des autres mesures de suivi du Sommet mondial pour les enfants. Il présente l'état d'avancement des travaux préparatoires aux programmes d'action nationaux et à la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant aux niveaux régional et global. Il examine par ailleurs la coopération interorganisations et le contenu des programmes d'action nationaux élaborés à ce jour. Il s'achève par un aperçu des défis de demain et par une recommandation du Directeur général concernant le suivi permanent et la mise en oeuvre des programmes d'action nationaux.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION . . . . .	1 - 2	4
I. PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX . . . . .	3 - 8	4
A. Etat d'avancement . . . . .	3	4
B. Le processus des programmes d'action nationaux . . . . .	4 - 6	5
C. Participation des organisations internationales et bilatérales . . . . .	7 - 8	6
II. CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANTS . . . . .	9 - 10	8
III. EVOLUTION PAR REGION . . . . .	11 - 23	9
A. Afrique subsaharienne . . . . .	11 - 13	9
B. Asie . . . . .	14 - 15	10
C. Moyen-Orient et Afrique du Nord . . . . .	16 - 17	10
D. Amérique latine et Caraïbes . . . . .	18 - 20	11
E. Les pays industrialisés . . . . .	21 - 23	12
IV. EVOLUTION GLOBALE . . . . .	24 - 28	13
V. COOPERATION INTERORGANISATIONS . . . . .	29 - 31	14
VI. ANALYSE DU CONTENU DES PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX . . . . .	32 - 44	15
A. Objectifs . . . . .	33 - 34	16
B. Stratégies . . . . .	35	17
C. Besoins en ressources . . . . .	36 - 38	18
D. Mobilisation des ressources . . . . .	39 - 42	19
E. Contrôle . . . . .	43	20
F. Mise en oeuvre . . . . .	44	21

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
VII. LES DEFIS DE DEMAIN . . . . .	45 - 46	21
VIII. RECOMMANDATIONS . . . . .	47	22

Liste des tableaux

1. Etat d'avancement des programmes d'action nationaux par région au 1er janvier 1993 . . . . .	5
2. Participation des organismes des Nations Unies et des institutions financières à l'élaboration des programmes d'action nationaux . . . . .	7
3. Participation bilatérale à la mise en oeuvre des programmes d'action nationaux . . . . .	8
4. Nombre de pays (classés par région) ayant fixé, à la fin de 1992, dans le cadre des programmes d'action nationaux, des échéances à mi-parcours pour les grands objectifs de la décennie . . . . .	17

Liste des annexes

I. Etat au 25 janvier 1993 de la signature de la Déclaration du Sommet mondial pour les enfants et de la ratification de la Convention relative aux droits des enfants . . . . .	23
II. Etat au 25 janvier 1993 des programmes d'action nationaux élaborés à l'issue du Sommet mondial pour les enfants . . . . .	24

## INTRODUCTION

1. Deux instruments concrets ont facilité le respect des promesses et des engagements formulés à l'occasion du Sommet mondial pour les enfants : la Convention relative aux droits de l'enfant, actuellement ratifiée par près de 130 gouvernements, et les programmes d'action nationaux que les 137 pays signataires de la Déclaration et du Plan d'action du Sommet mondial se sont engagés à élaborer. Au mois d'avril 1992, 33 pays avaient arrêté définitivement leurs programmes d'action nationaux, 24 autres en étaient au stade du projet et 71 à la phase d'élaboration.

2. Par sa décision 1992/13 (E/ICEF/1992/14), le Conseil d'administration invitait les pays qui n'avaient pas encore élaboré ou qui tardaient à élaborer des programmes d'action nationaux à le faire sans délai et demandait aux pays dont les programmes d'action nationaux étaient en phase de proposition ou de projet d'achever leur élaboration et de les mettre en oeuvre. Le Directeur général a le plaisir de communiquer que le nombre de programmes d'action nationaux a doublé actuellement et s'établit à 75, 30 autres étant disponibles à l'état de projet et 32 autres au moins en cours d'élaboration. Il reste à relever le défi que pose la mise en oeuvre de ces programmes, mais les mesures prises à ce jour permettent d'espérer que les promesses seront effectivement respectées. Le présent rapport analyse les progrès réalisés dans l'application de la décision 1992/13.

### I. PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX

#### A. Etat d'avancement

3. Le tableau 1 ci-dessous présente l'état d'avancement des programmes d'action nationaux au 1er janvier 1993. En 1991, l'Afrique subsaharienne était la région qui comptait le nombre le plus faible de programmes arrêtés définitivement mais elle est, cette année, la région qui en a mis au point le plus grand nombre. La Conférence internationale sur l'assistance aux enfants africains, tenue à Dakar en novembre 1992 et parrainée par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), a servi de catalyseur de l'accélération de l'élaboration des programmes d'action nationaux en Afrique. L'Amérique latine et les Caraïbes, qui figuraient en tête de liste l'année dernière, restent les régions présentant la plus forte proportion de programmes d'action nationaux arrêtés définitivement, ceux-ci intéressant 97 % de la population infantine de ces régions. La proportion la plus faible se situe dans les républiques de l'ex-Union soviétique, dont bon nombre n'étaient pas représentées individuellement au Sommet : le processus de transformation en cours dans l'ensemble de ces pays rend extrêmement difficiles la planification et la programmation à long, voire même à court terme. De même, la plupart des pays en développement qui n'ont annoncé aucune mesure sont des pays frappés par la guerre, les catastrophes ou d'autres difficultés extrêmes. Le nombre de pays industrialisés qui ont arrêté définitivement des programmes d'action nationaux a doublé au cours de l'année dernière, tandis que celui des pays qui n'ont annoncé aucune mesure est resté virtuellement stable, passant de 24 à 21.

Tableau 1

Etat d'avancement des programmes d'action nationaux  
 par région au 1er janvier 1993

	Arrêtés défini- tivement	A l'état de projet	Elabo- ration en cours	Aucune mesure annoncée	Total	Pourcentage de la population enfantine (moins de 16 ans) de la région intéressée par les PAN arrêtés défi- nitivement ou à l'état de projet
Asie	14	5	7	7	33	98
Amérique latine et Caraïbes	19	3	9	2	33	97
Moyen-Orient et Afrique du Nord	6	5	8	2	21	83
Afrique subsaharienne	23	15	3	4	45	91
Pays industria- lisés (y compris Europe centrale et orientale)	13	2	4	21	40	67
Ex-Union soviétique	0	0	1	14	15	-
						88 (de l'ensemble de la population enfantine)
Total	75	30	32	50	187	

B. Le processus des programmes d'action nationaux

4. La plupart des programmes d'action nationaux sont intégrés dans le processus de planification du développement nationaux ou son équivalent, lorsqu'un tel processus existe. Toutefois, le processus des programmes d'action nationaux n'est pas un simple exercice technique. Dans de nombreux pays, il s'agit d'un processus de développement des capacités par lequel de nombreux secteurs différents de l'Etat et de la société civile adoptent, souvent pour la première fois, une approche globale de l'ensemble des besoins des enfants et des

/...

femmes. Souvent, un vaste éventail d'institutions gouvernementales et non gouvernementales, religieuses et laïques, publiques et privées, nationales, régionales et locales participent à l'élaboration, à l'achèvement et à la mise en oeuvre des programmes d'action nationaux. Dans de nombreux pays, bien que le document relatif au programme d'action national ait été "arrêté définitivement", c'est-à-dire publié de manière officielle, on considère qu'il doit encore être amélioré, mis à jour régulièrement et développé.

5. En République dominicaine, 125 organisations non gouvernementales (ONG) sont représentées au sein de la Commission chargée de la mise en oeuvre du programme d'action national. Dans plusieurs pays, on s'est efforcé d'obtenir l'approbation de toutes les tendances politiques, par exemple au Costa Rica, où le programme d'action national a été entériné par l'Assemblée législative. En République-Unie de Tanzanie, des rencontres spéciales "au sommet" des organes législatifs ont été organisées en 1991, tant sur le continent que sur l'île de Zanzibar, en vue d'approuver les critères d'élaboration du programme d'action national. En République de Corée, un Conseil national des enfants et de la jeunesse, composé de représentants du Gouvernement et des ONG, a été institué en vue de contrôler la mise en oeuvre du programme d'action national. Dans plusieurs pays d'Amérique latine, l'Eglise catholique participe de manière spécifique au processus d'élaboration et de contrôle des programmes d'action nationaux. Au Brésil, le "Pacte de l'enfant" regroupe les organes tant législatifs qu'exécutifs, le Concile national des évêques brésiliens, les gouverneurs des 27 Etats et les principales organisations de la société civile. Au Népal, les ONG, les associations professionnelles, les groupes populaires et le secteur privé ont tous participé étroitement aux travaux préparatoires du Sommet et, ensuite, à l'élaboration du programme d'action national. Dans divers pays tels que le Botswana, le Canada, El Salvador, le Malawi, le Maroc, l'Ouganda, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, la participation des ONG à l'élaboration et à la mise en oeuvre est explicitement prévue dans les programmes d'action nationaux.

6. L'engagement personnel des chefs d'Etat ou de gouvernement contribue de manière non négligeable à garantir aux programmes d'action nationaux l'attention qu'ils méritent de la part des divers secteurs nationaux. Au Mexique, le Président Salinas de Gortari, une des six personnes responsables de l'organisation du Sommet mondial pour les enfants, s'est totalement impliqué dans le processus des programmes d'action nationaux et s'est engagé, au nom de son pays, à élaborer des programmes d'action pour les principales villes du pays et à porter le taux d'utilisation de la thérapie de réhydratation orale (TRO) à 80 % d'ici la fin de 1994. Le Président du Sénégal a engagé son autorité et son prestige en accueillant la Conférence internationale sur l'assistance aux enfants africains.

#### C. Participation des organisations internationales et bilatérales

7. De nombreuses organisations des Nations Unies et de nombreuses institutions financières internationales ont été impliquées, au niveau national, dans le processus de suivi du Sommet mondial pour les enfants. Leur action a pris la forme d'une participation à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes

d'action nationaux. Le tableau 2 ci-dessous permet dans une certaine mesure d'apprécier l'ampleur de cette action, même si les données qu'il contient se fondent sur des références explicitement formulées dans les programmes d'action nationaux eux-mêmes et sont dès lors loin d'être exhaustives.

Tableau 2

Participation des organismes des Nations Unies et des institutions financières à l'élaboration des programmes d'action nationaux

Institution	Nombre de pays	Institution	Nombre de pays
OMS	38	Banque interaméricaine de développement	7
FNUAP	34	FAO	6
PNUD	32	OIT	3
Unesco	31	Banque africaine de développement	1
PAM	30	Banque asiatique de développement	1

8. Le processus des programmes d'action nationaux a été caractérisé par un vaste mouvement de coopération bilatérale. Le tableau 3 ci-dessous donne la liste des pays bailleurs de fonds dans l'ordre de fréquence de leur mention en tant que participants à la mise en oeuvre des programmes et des projets présentés dans le cadre des programmes d'action nationaux.

Tableau 3

Participation bilatérale à la mise en oeuvre des programmes d'action nationaux

Bailleur de fonds	Nombre de PAN	Bailleur de fonds	Nombre de PAN
Etats-Unis	18	Finlande	4
Pays-Bas	10	Italie	4
Allemagne	6	Norvège	2
France	6	Australie	1
Japon	6	Chine	1
Suède	5	Danemark	1
Communauté européenne	5	Suisse	1
Canada	5	Espagne	1
Royaume-Uni	4	Cuba	1

## II. CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

9. Dans leur très grande majorité, les pays dont les dirigeants se sont engagés, dans le cadre de la Déclaration mondiale du Sommet, à s'efforcer de promouvoir la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant ont respecté cet engagement. A la fin de 1992, 127 pays avaient ratifié la Convention et 27 autres l'avaient signée. Le Comité des droits de l'enfant est entièrement opérationnel et a commencé à examiner les rapports des 45 premiers pays qui ont ratifié la Convention. Les rapports devaient être transmis avant la fin de 1992.

10. Les programmes d'action nationaux sont étroitement liés à la mise en oeuvre de la Convention. Il est fait explicitement état de cette relation dans plus de 20 programmes d'action nationaux de toutes les régions du globe. Parmi les pays industrialisés, les pays nordiques et les Pays-Bas se distinguent par le fait que la Convention joue un rôle essentiel dans leurs programmes d'action nationaux. Même lorsque ce rôle n'est qu'implicite, les programmes d'action nationaux représentant un des rares instruments disponibles qui permette de fixer un calendrier de mise en oeuvre, par les Etats, d'une série d'obligations minimums au titre de la Convention. Le Comité des droits de l'enfant a reconnu ce rôle en

/...

mettant les programmes d'action nationaux au nombre des documents qu'il étudiera lors de son examen des rapports établis par les Etats signataires de la Convention.

### III. EVOLUTION PAR REGION

#### A. Afrique subsaharienne

11. Au mois de novembre 1992, des délégations de 44 gouvernements, dirigées pour la plupart au niveau ministériel, se sont réunies à Dakar (Sénégal) et ont adopté le Consensus de Dakar. Dans ce document, les gouvernements, des bailleurs de fonds de 18 pays industrialisés et des représentants des institutions financières internationales, des institutions des Nations Unies, des organisations régionales et des ONG internationales et africaines, ont réaffirmé la nécessité de concrétiser les engagements du Sommet mondial pour les enfants sous la forme de programmes d'action à mettre en oeuvre.

12. Plus précisément, les pays africains qui ont participé à la Conférence se sont engagés a) à définir et à mettre en oeuvre des programmes d'action nationaux et à intégrer ceux-ci dans leurs processus bilatéraux et multilatéraux de consultation et dans leurs programmes de développement; b) à consentir de nouveaux efforts en vue de résoudre et de prévenir les conflits en Afrique et d'appliquer de manière universelle les principes des "couloirs de paix" et des "jours de trêve"; c) à restructurer les budgets nationaux en vue d'appuyer les objectifs clefs de leurs programmes d'action nationaux et à renoncer progressivement à affecter leurs ressources à des fins non productives, notamment les dépenses militaires et internes en matière de sécurité et le subventionnement d'organismes publics non performants; et d) à soutenir le renforcement de la mobilisation des ressources par des actions telles que la réforme du système fiscal et l'encouragement des actions et des contributions des collectivités. Les pays africains se sont engagés par ailleurs à atteindre une série d'objectifs intermédiaires avant 1995.

13. Les bailleurs de fonds et les institutions financières internationales qui participaient à la Conférence se sont également engagés, d'ici à 1995, à dégager les ressources nécessaires en vue de soutenir les programmes d'action nationaux et à renforcer et maintenir la part de l'aide publique au développement (APD) consacrée aux secteurs sociaux prioritaires, dans le droit fil des engagements croissants des pays africains et compte tenu de la recommandation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) tendant à affecter 20 % de l'APD à ces secteurs. Les partenaires bailleurs de fonds et les institutions financières internationales se sont engagés en outre à promouvoir, dans toute la mesure de leurs moyens, l'annulation ou l'allègement de la dette des pays africains. Un mécanisme continental de suivi a été mis en place sous les auspices de l'OUA en vue de contrôler la formulation et l'application globales des programmes d'action nationaux et de soumettre des rapports d'activité à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA. Par ailleurs, un rapport détaillé relatif aux actions entreprises en vue d'assurer la survie, la protection et le développement des enfants en Afrique et reprenant de manière détaillée les

éléments de la Conférence et du Consensus de Dakar sera soumis au Conseil d'administration (E/ICEF/1993/L.4).

#### B. Asie

14. Peu après le Sommet mondial pour les enfants, les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) réunis à Malé (Maldives) ont proposé l'adoption d'un plan d'action régional et ont proclamé la période 1991-2000 "Décennie ASACR des petites filles". Ce plan d'action a été approuvé lors du Sommet suivant de l'Association, tenu à Colombo (Sri Lanka) en décembre 1991. Le Sommet a demandé à son Conseil des ministres d'assurer un contrôle annuel de sa mise en oeuvre. Tous les pays de l'Association ont arrêté définitivement leurs programmes d'action nationaux. Lors de la deuxième conférence de l'ASACR consacrée aux enfants de l'Asie méridionale, tenue à Colombo en septembre 1992, les ministres et autres hauts fonctionnaires ont recommandé l'adoption d'une série d'objectifs intermédiaires visant à catalyser et à accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs fixés pour la décennie. Ceux-ci portent notamment sur l'accès et la participation à l'enseignement primaire pour 80 % des garçons et 75 % des filles au moins et sur l'obtention, d'ici à 1995, du certificat d'études primaires par 50 % au moins des garçons et des filles; le recours généralisé à la thérapie de réhydratation orale (TRO) dans le cadre du traitement à domicile de la diarrhée et l'accès généralisé aux sels de réhydratation orale d'ici à 1996; la réduction progressive de l'écart entre les sexes pour l'ensemble des indicateurs liés aux objectifs; et l'élévation à 18 ans de l'âge minimum du mariage pour les filles.

15. Deux consultations régionales relatives aux droits de l'enfant ont été organisées en Asie de l'Est, dont la première immédiatement avant le Sommet mondial pour les enfants, au mois d'août 1990. La seconde, tenue deux ans plus tard à Beijing (Chine), regroupait 13 pays de l'Asie de l'Est et du Pacifique, dont 11 avaient déjà ratifié la Convention ou y avaient adhéré. Trois membres du Comité des droits de l'enfant, notamment son président, y ont également participé. Le rapport de cette réunion, intitulé "Consensus de Beijing", met l'accent sur les liens étroits entre les programmes d'action nationaux et la mise en oeuvre de la Convention, appuie la mise en place d'un réseau d'informations régional en tant qu'aide à l'application de la Convention et du Plan d'action du Sommet mondial, et recommande l'organisation de consultations de suivi concernant les programmes d'action nationaux dans la région.

#### C. Moyen-Orient et Afrique du Nord

16. Parallèlement à la participation des pays d'Afrique du Nord à la Conférence internationale sur l'assistance aux enfants africains, la Ligue des Etats arabes a organisé en novembre 1992 à Tunis (Tunisie) une rencontre à un niveau élevé sur le bien-être, la protection et le développement de l'enfant, au cours de laquelle 21 pays ont adopté un plan panarabe visant de nouvelles améliorations substantielles de la situation des enfants au cours de la prochaine décennie. Ce plan fixe certains objectifs pour l'année 1995, notamment l'éradication de la poliomyélite, une réduction de 95 % des décès liés à la rougeole dans la région,

l'élimination de la tétanie néonatale, un taux de 80 % de TRO, le recours généralisé au sel iodé, l'arrêt des distributions gratuites de lait maternisé et la transformation de la totalité des grands hôpitaux en institutions soucieuses du bien-être des nourrissons. La conférence a lancé un appel à la création de systèmes de contrôle performants dans tous les Etats arabes et a institué un comité permanent chargé du suivi de la mise en oeuvre du plan.

17. Au mois de décembre 1992, des représentants du Bahreïn, du Koweït, du Qatar, d'Arabie saoudite et des Emirats arabes unis ont participé, dans les Emirats arabes unis, à une réunion avec des représentants du PNUD, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'UNICEF et d'institutions régionales dont l'objet était l'examen de l'état d'avancement des programmes d'action nationaux et l'identification, dans chacun des pays des points qui méritent l'attention dans le cadre du renforcement de la coordination et de la mise en oeuvre.

#### D. Amérique latine et Caraïbes

18. Des ministres et représentants de 19 gouvernements d'Amérique latine se sont réunis à Mexico (Mexique) au mois d'octobre 1992 en vue de procéder à une évaluation des progrès réalisés dans leurs pays du point de vue des programmes d'action nationaux. Ils ont déclaré que ces programmes devaient constituer une des composantes de base des stratégies de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités sociales et ont lancé un appel à la participation de divers parastataux et ONG à leur mise en oeuvre, ainsi qu'à l'application des programmes d'action nationaux au niveau des gouvernements locaux, à l'adoption de politiques fiscales et budgétaires favorables aux enfants et à la création de mécanismes appropriés de contrôle et d'évaluation. Ils ont recommandé par ailleurs l'organisation d'une rencontre régionale annuelle des responsables des programmes d'action nationaux dans le but de confronter leurs expériences et d'examiner l'avancement des travaux.

19. Au mois de septembre 1992 s'est tenue à Cartagena (Colombie) une réunion des épouses des chefs d'Etat de 12 pays d'Amérique latine et des Caraïbes et de représentants de huit autres gouvernements d'Amérique latine en vue de promouvoir les engagements pris dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant, du Sommet mondial pour les enfants, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Déclaration de Genève sur la promotion économique de la femme. Ils ont demandé la mise en oeuvre de programmes d'action nationaux visant à réaliser les objectifs prioritaires définis dans la Convention relative aux droits de l'enfant et ont, plus particulièrement, lancé un appel en faveur de l'éradication du tétanos néonatal dans la région d'ici à 1995.

20. De nombreuses institutions régionales ont participé aux réunions techniques de suivi du Sommet. Un comité interorganisations, composé de représentants de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), de l'OMS, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de la Banque interaméricaine de développement et de l'Agency for International Development des Etats-Unis s'est

réuni à Brasilia (Brésil) au mois d'avril 1992 en vue d'examiner l'état d'avancement de l'élaboration des programmes d'action nationaux. En mars 1992, une réunion technique organisée par l'UNICEF ayant pour objet le contrôle des progrès réalisés sur la voie de la réalisation des objectifs fixés pour la décennie a rassemblé des experts de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) ainsi que de nombreuses autres institutions régionales. Une réunion visant à définir les indicateurs permettant de contrôler l'état d'avancement des objectifs nutritionnels a eu lieu à Washington en octobre 1992. Y participaient l'OPS, l'OMS, l'UNICEF et la Banque mondiale.

#### E. Les pays industrialisés

21. Les pays industrialisés suivants ont arrêté définitivement leurs programmes d'action nationaux au cours de l'année écoulée : la Belgique, le Canada, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal et les Etats-Unis. Toutefois, plusieurs pays industrialisés ont signé la Déclaration du Sommet mondial mais, contrairement à leurs engagements, n'ont pas élaboré de programmes d'action nationaux. Certains pays industrialisés ont le sentiment que les programmes d'action nationaux ne les concernent pas dans la mesure où ils sont parvenus à un niveau élevé de bien-être pour leurs enfants. Toutefois, les programmes d'action nationaux adoptés dans certains des pays industrialisés les plus avancés montrent clairement que ces programmes constituent un instrument approprié de suivi des engagements du Sommet pour tous les pays, tant riches que pauvres.

22. Les pays d'Europe centrale et orientale et les républiques de l'ex-Union soviétique représentent un groupe à part. La planification à long, voire à court terme, est rendue extrêmement difficile en raison de la transition sociale et économique rapide et, dans certains cas, de conflits internes. Pourtant, l'adoption de stratégies et de programmes visant la survie, la protection et le développement des enfants y est aussi nécessaire qu'ailleurs, sinon plus. Si l'échéance applicable à certains programmes précis doit sans doute être beaucoup plus rapprochée que la fin de la décennie, il est possible d'arrêter des stratégies pour le moyen terme au moins et de fixer des objectifs à l'horizon de la décennie. Il est particulièrement important de mettre en place des mécanismes de contrôle permettant de mettre en évidence l'impact de la transition sur les enfants et les femmes. Par conséquent, le processus des programmes d'action nationaux est pertinent par rapport à ces pays s'il est adapté aux réalités spécifiques de chaque pays du point de vue de l'échelonnement dans le temps, des priorités, des normes et des ressources disponibles.

23. Depuis le Sommet mondial pour les enfants, le pourcentage de l'APD affecté aux besoins humains de base (nutrition, eau, système sanitaire, soins de santé primaires, éducation élémentaire et planification familiale) fait l'objet d'études détaillées. Le Rapport mondial sur le développement humain, établi en 1992 dans le cadre du PNUD, et le rapport de 1993 sur la Situation des enfants dans le monde font apparaître que moins de 10 % de l'aide bilatérale est allouée à ces objectifs. Des appels pressants sont lancés par le PNUD et l'UNICEF pour

que la part de l'APD affectée aux besoins humains élémentaires et des crédits budgétaires nationaux soit portée à 20 %. Si cette formule était appliquée aussi bien par les bailleurs de fonds et par les pouvoirs publics nationaux, l'on disposerait de la majeure partie des ressources financières supplémentaires requises pour la réalisation des programmes d'action nationaux. Les programmes d'action nationaux de certains pays bailleurs de fonds, notamment les Pays-Bas, la Norvège et la Suède, font apparaître un effort visant à revoir l'aide tant bilatérale que multilatérale dans le sens de la promotion des objectifs du Sommet mondial et de la Convention relative aux droits de l'enfant, mais la question de la part relative de l'APD à affecter aux besoins humains prioritaires n'a été directement évoquée dans aucun programme d'action national des pays donateurs.

#### IV. EVOLUTION GLOBALE

24. Au mois de juin 1992, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale un rapport intitulé "Application de la résolution 45/217 de l'Assemblée générale sur le Sommet mondial pour les enfants" (A/47/264), fournissant des informations sur les plans qui avaient été établis et les mesures qui avaient été prises par les pays et par la communauté internationale au 31 mai 1992, dans le prolongement du Sommet mondial pour les enfants. Ce rapport fait état, par ailleurs, de la demande faite au Sommet visant l'organisation, par le Secrétaire général, d'un examen de l'état d'avancement à la mi-décennie et précise à nouveau que le Sommet mondial pour le développement social pourrait constituer une enceinte appropriée pour cet examen. L'Assemblée générale a pris note du rapport et a demandé sa mise à jour en vue de son examen dans le cadre de sa quarante-huitième session (décision 47/447 du 22 décembre 1992).

25. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a également approuvé les objectifs du Sommet. Il est dit dans le programme Action 21 que les objectifs majeurs spécifiques convenus lors du Sommet restent valables pour Action 21 et que les gouvernements doivent, dans le cadre de leurs politiques, prendre des mesures en vue a) d'assurer la survie, la protection et le développement des enfants, conformément aux objectifs approuvés par le Sommet pour les enfants de 1990, et b) veiller à ce que, dans le cadre du processus de participation au développement durable et à l'amélioration de l'environnement, il soit tenu pleinement compte des intérêts des enfants. Un rapport plus détaillé que la suite donnée par l'UNICEF au programme Action 21 sera soumis au Conseil d'administration (E/ICEF/1993/L.2).

26. La liste des objectifs approuvés par le Sommet a été jointe en annexe à la déclaration adoptée lors de la Conférence internationale sur la nutrition organisée à Rome (Italie) au mois de décembre 1992. Par ailleurs, la Conférence a énoncé un nouvel objectif, à savoir l'élimination de la faim. En outre, les gouvernements ont convenu d'élaborer des plans d'action nationaux en coordination, le cas échéant, avec les activités de suivi du Sommet mondial pour les enfants.

27. Dans le cadre de la promotion de l'objectif visant à permettre à toutes les femmes de pratiquer l'allaitement maternel, l'initiative des "hôpitaux soucieux

du bien-être des nourrissons", visant à l'encouragement, par les hôpitaux, de l'allaitement maternel et à la suppression de la distribution gratuite ou subventionnée de lait maternisé a, dans une large mesure, été couronnée de succès. A la fin de 1992, 122 pays en développement avaient interdit les produits gratuits ou subventionnés ou n'en recevaient pas. En revanche, le respect des interdictions édictées par le gouvernement continue à poser un problème dans certains pays en développement, dont huit n'avaient pas mis fin à la pratique de la distribution gratuite à la fin de 1992. Sept cent soixante-sept hôpitaux environ dans 49 pays en développement ont adopté le statut d'"hôpitaux soucieux du bien-être des nourrissons" ou se sont engagés à le faire. L'OMS et l'UNICEF invitent instamment les pays industrialisés à mettre fin à la distribution de lait maternisé gratuit ou subventionné d'ici au milieu de 1994.

28. Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunis à Jakarta (Indonésie) au mois de septembre 1992, ont confirmé qu'ils s'engageaient à réaliser les objectifs adoptés au Sommet mondial pour les enfants en mettant en oeuvre des programmes d'action nationaux et ont appelé à ratifier et à appliquer sans délai la Convention relative aux droits de l'enfant. Par ailleurs, ils ont réaffirmé que le principe "les enfants d'abord" constituait un impératif moral pour l'instauration d'un nouvel ordre international. En outre, le Groupe de coopération et de consultation Sud-Sud, réuni à Dakar au mois de novembre, a mis l'accent sur la nécessité de mettre en oeuvre les recommandations du Sommet. Les 40 "maires défenseurs des enfants", également réunis à Dakar au mois de novembre, ont attiré l'attention sur le rôle des municipalités par rapport à la réalisation des objectifs du Sommet.

#### V. COOPERATION INTERORGANISATIONS

29. Le présent rapport examine en détail la suite donnée par les organes des Nations Unies et les institutions financières internationales, sur les plans national et régional, aux recommandations du Sommet mondial pour les enfants et à la Convention relative aux droits de l'enfant. L'OMS, l'Unesco et le FNUAP ont oeuvré à la réalisation des objectifs fixés en matière de santé, d'éducation et de planification familiale. Le PNUD a appuyé les objectifs humains essentiels dans le cadre plus vaste du développement humain, tandis que la Banque mondiale et les autres institutions financières se sont attachées de plus en plus à la réduction de la pauvreté et au rôle des secteurs sociaux.

30. Par sa résolution 47/199 du 22 décembre 1992, l'Assemblée générale a invité les gouvernements bénéficiaires intéressés à rédiger, avec l'assistance et la coopération des organismes des Nations Unies et sous la direction du coordonnateur résident, une note de stratégie nationale tenant compte des priorités et des plans des pays bénéficiaires. Etant donné qu'il s'agit de plans établis par les pays eux-mêmes prenant en compte leurs propres priorités, il ne fait pas de doute que les programmes d'action nationaux joueront un rôle important dans l'élaboration de la note de stratégie nationale. Sur le plan mondial, des initiatives visant à intégrer le processus des programmes d'action nationaux dans l'approche stratégique nationale au niveau du terrain sont examinées dans le cadre d'instances telles que le Comité administratif de

coordination, le Groupe consultatif mixte des politiques, le Comité consultatif pour les questions de fond (activités opérationnelles) et d'autres instances interorganisations.

31. Une démarche importante dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour les enfants est la mise au point de mesures destinées à suivre les progrès accomplis eu égard aux objectifs pour la décennie. En 1992, on a mis au point des indicateurs permettant d'évaluer les pratiques en matière d'allaitement maternel dans les établissements sanitaires. Cette initiative fait suite à des travaux concernant la définition d'indicateurs permettant les pratiques en matière d'allaitement maternel par le biais d'enquêtes sur les ménages. En décembre 1992, une réunion conjointe d'experts de l'UNICEF et de l'OMS a eu lieu dont l'objet était la mesure des taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans, tant globaux que par cause de décès. Des recommandations ont été formulées quant aux mesures à prendre pour suivre la réalisation des objectifs fixés dans ce domaine et aux actions supplémentaires à engager. Au mois d'octobre 1992, l'UNICEF a publié une série préliminaire de lignes directrices en vue de suivre les progrès réalisés en matière de réduction de la mortalité maternelle. En 1992 également, le Système conjoint UNICEF/OMS de surveillance de l'eau et du système sanitaire a publié son premier rapport dans lequel était définie la base retenue pour la décennie et l'UNICEF et le Fonds international de développement agricole ont publié conjointement un relevé technique des notions indicateurs et mesures en matière de sécurité de l'alimentation des ménages. L'Unesco et l'UNICEF oeuvrent actuellement en commun à la mise au point, aux essais et à l'application de critères d'évaluation des succès en matière d'apprentissage; vers la fin de 1992, une réunion interorganisations a procédé à l'examen des progrès et des expériences récentes au niveau national. L'OMS et l'UNICEF ont convenu d'une liste de base d'indicateurs en ce qui concerne l'ensemble des objectifs de santé et de nutrition. Le Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires devait examiner ces indicateurs en février 1993, qui seront sans doute fixés définitivement d'ici la session d'avril du Conseil d'administration. L'OMS incorporera ces indicateurs dans son suivi périodique des progrès réalisés dans le domaine de la santé pour tous d'ici à l'an 2000.

## VI. ANALYSE DU CONTENU DES PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX

32. Les programmes d'action nationaux sont caractérisés par leur grande diversité, reflet de l'hétérogénéité des politiques et des situations nationales. Certains sont des plans très généraux, qui définissent des objectifs et des stratégies, l'élaboration de programmes et des projets concrets étant faite tantôt dans le cadre de plans d'action, tantôt au stade des mesures au niveau sous-national, tantôt à ces deux niveaux. D'autres sont longs et détaillés, vont jusqu'au niveau des projets et comprennent des estimations de coûts. Il est clair que nombre d'entre eux feront l'objet de révisions ou seront complétés au fil de la décennie. Certains programmes sont étroitement liés au cadre de la stratégie du développement humain, tandis que d'autres sont axés sur les droits des enfants. Certains s'attachent à la réduction de la pauvreté, tandis que d'autres mettent l'accent sur les enfants et l'environnement. D'autres encore, en particulier en Afrique, insistent sur les besoins en matière d'aide

humanitaire, de réhabilitation et de reconstruction suite à des situations d'urgence.

#### A. Objectifs

33. Pour élaborer leurs programmes d'action nationaux, les pays ne se sont pas bornés à s'aligner sur les objectifs contenus dans le Plan d'action du Sommet mondial. Dans plusieurs pays, les objectifs nationaux, tels qu'ils sont identifiés dans les programmes d'action nationaux, s'écartent sensiblement des objectifs mondiaux. Les buts poursuivis sont souvent plus ambitieux dans les pays en développement caractérisés par des revenus plus élevés, comme l'Argentine, la Thaïlande et la Tunisie. Les objectifs sont, en revanche, moins ambitieux dans les pays les moins avancés, notamment au Mali, au Niger et au Rwanda. En moyenne, ces adaptations sont largement similaires aux objectifs mondiaux, bien qu'une des tendances à ce jour est de ne pas réaliser à 100 %, d'ici à l'an 2000, l'objectif relatif à l'alimentation en eau salubre et surtout pour ce qui est de l'assainissement. Certains pays, essentiellement africains, ont inclus dans la liste des objectifs à appuyer dans le cadre de la réduction des taux de mortalité infantile et juvénile, la réduction de la mortalité imputable au syndrome d'immunodéficience acquise et à la malaria. Les objectifs mondiaux continuent à faire office d'incitations pour les pays qui pourraient raisonnablement viser plus haut, et stimulent une saine "concurrence" entre Etats.

34. De nombreux programmes d'action nationaux ont défini des objectifs intermédiaires à atteindre à mi-parcours de la décennie. Le tableau 4 ci-dessous reprend, pour chaque région, le nombre de pays qui ont fixé des échéances intermédiaires sur la voie de la réalisation des grands objectifs. Parallèlement à ces objectifs de mi-décennie, certains groupes régionaux ont défini des objectifs pour l'ensemble de la région.

Tableau 4

Nombre de pays (classés par région) ayant fixé, à la fin de 1992, dans le cadre des programmes d'action nationaux, des échéances à mi-parcours pour les grands objectifs de la décennie

	Asie	Amérique latine et Caraïbes	Moyen-Orient et Afrique	Afrique subsaharienne	Total
Réduction du taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans	7	13	7	9	36
Réduction de la mortalité maternelle	7	12	4	10	33
Réduction de la malnutrition	5	8	6	6	25
Accès à l'approvisionnement en eau	6	8	3	9	26
Accès à l'assainissement	7	9	3	7	26
Inscription dans l'enseignement primaire	7	5	3	9	24
Alphabétisation des adultes	8	7	4	5	24

#### B. Stratégies

35. La plupart des programmes d'action nationaux envisagent des stratégies globales et des stratégies sectorielles. Dans les deux cas, les grands thèmes sont la participation de la communauté, la décentralisation, la réduction des écarts, le développement des capacités, la démarginalisation des ménages, en particulier des femmes, et la participation des ONG. Parallèlement aux stratégies sectorielles dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau, d'assainissement et des enfants vivant dans des circonstances particulièrement difficiles (CEDC), les programmes d'action nationaux de certains pays comportent des stratégies distinctes portant sur les secteurs ci-après : les femmes et le développement (Bangladesh, Chili, Congo et Comores) l'environnement (Madagascar, Guinée-Bissau et Zimbabwe); la mobilisation sociale et l'information du public (Chili, Honduras et Sénégal);

planification familiale (Népal). Le Canada, la Suède, la Norvège, le Royaume-Uni et les Pays-Bas mettent l'accent sur les mesures de soutien familiales visant la promotion des droits des enfants. Une des caractéristiques des programmes d'action nationaux de la République de Corée, des Philippines, du Viet Nam et des Etats-Unis est la fixation d'un calendrier spécifique pour la recherche relative aux problèmes qui concernent les enfants.

### C. Ressources nécessaires

36. Bien que les programmes d'action nationaux n'aient pas tous tenté d'évaluer les coûts liés à la réalisation de leurs objectifs, ils sont nombreux à l'avoir fait ou à projeter de le faire à un stade ultérieur. A la mi-janvier 1993, 58 programmes d'action nationaux comportaient une estimation de leur coût total. Comme on pouvait s'y attendre, les pays n'ont pas tous recours aux mêmes méthodes d'évaluation des coûts. Pour la plupart, les estimations données concernent les coûts supplémentaires par rapport au niveau actuel des dépenses, mais cela n'est pas clair dans tous les cas. Bien qu'il faille tenir compte de ce facteur, certaines observations qui concernent des ordres de grandeur n'en demeurent pas moins valables.

37. Un des motifs qui incitent de nombreux pays en développement à procéder à l'évaluation des coûts liés à la réalisation de leurs objectifs est l'espoir d'attirer des ressources extérieures supplémentaires. Compte tenu de ce facteur, il faudrait s'attendre à ce que ces estimations soient plutôt généreuses. Or, lorsqu'on les analyse en termes soit de coûts par habitant, soit de coûts totaux exprimés en pourcentage du produit national brut (PNB), il apparaît que les estimations des programmes d'action nationaux sont très raisonnables. La moyenne pondérée par habitant des coûts estimés pour les 58 programmes d'action nationaux s'élève à 15 dollars des Etats-Unis. Ce chiffre est identique au coût par habitant requis pour la réalisation des objectifs dans l'ensemble de l'Afrique, tel qu'il a été estimé par l'OUA et l'UNICEF sur la base d'un processus indépendant des programmes d'action nationaux eux-mêmes. Quant au pourcentage du PNB, le Rapport mondial sur le développement humain du PNUD, de 1991, a analysé les dépenses engagées au titre du développement humain dans 25 pays où vit 74 % de la population mondiale et a abouti à la conclusion que ces dépenses représentent légèrement moins de 3 % du PNB. Le rapport déclare que, pour qu'un pays atteigne des résultats positifs en matière de développement humain, ce pourcentage devrait avoisiner 5 %. Par conséquent, on peut considérer comme raisonnable que les pays consacrent un montant supplémentaire de 2 % du PNB à l'éducation de base, aux SSP, à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement, à la nutrition et à la planification familiale. Le coût annuel moyen des 58 programmes d'action nationaux analysés correspond à 2 % de leur PNB moyen pondéré.

38. Le gros des dépenses estimatives prévues dans les programmes d'action nationaux concerne l'éducation (39 %), suivie de la santé (23 %), de l'eau et de l'assainissement (17 %). La nutrition étant incluse, pour de nombreux programmes d'action nationaux, dans le secteur de la santé, les programmes nutritionnels distincts ne représentent que 3 % des dépenses totales, et la catégorie "enfants

vivant dans des conditions particulièrement difficiles", 7 %. Les 11 % restants correspondent au coût de programmes qui ne s'inscrivent dans aucun des secteurs ci-dessus.

#### D. Mobilisation des ressources

39. De nombreux programmes d'action nationaux, après avoir procédé à l'estimation des coûts totaux, calculent les ressources disponibles et identifient celles qu'il importe d'obtenir pour mener à bien les programmes. On peut alors étudier des moyens de combler le déficit en ressources. Le principal consiste à opérer des glissements dans l'affectation des budgets de façon à augmenter la part consacrée au secteur sociaux. Les projets mis en oeuvre dans le cadre du programme d'action national du Bhoutan ont vu ainsi passer de 8,3 à 11,2 % la part consacrée à la santé pour la période 1991-1997. En plus d'affecter chaque année 6 milliards de dollars de crédits au secteur social, le Chili a prévu 700 millions de dollars pour le financement de son programme d'action national au cours de la période 1993-2000. Le Sénégal prévoit de porter la part affectée au secteur de la santé de 4,8 % à 9 % d'ici à l'an 2000. L'Equateur s'est fixé comme "objectif irrévocable" de rétablir la part des dépenses publiques correspondant au secteur social à 9,4 % soit le chiffre de 1980. Le plan de développement 1992-1997 de l'Egypte prévoit d'affecter 7,5 % du budget au programme d'action national. Les programmes d'action nationaux de la Namibie et du Zimbabwe prévoient de manière spécifique des réductions des dépenses d'armement. Le premier rapport d'évaluation du Mexique relatif à la mise en oeuvre de son programme d'action national fait état d'un passage de 29 à 34 % de la part des dépenses publiques fédérales dévolues au secteur social pour la première année d'exécution du programme. Ces augmentations ont été réparties de manière relativement égale sur les divers secteurs sociaux et marquent une poursuite de la tendance à la hausse qui a débuté en 1989, après un recul marqué au cours des années 80.

40. Certains programmes d'action nationaux examinent des moyens d'augmenter le revenu national, notamment l'accroissement de la base d'imposition (Kenya), les taxes sociales sur les importations de luxe (Népal), un prélèvement spécial sur le tourisme (Maldives), des ristournes fiscales aux entreprises privées en échange d'une aide aux écoles publiques (Uruguay), une loterie nationale (Barbade) et le produit des privatisations (Pakistan et Venezuela). Un certain nombre de pays qui ont subi des adaptations structurelles dans les années 80, en particulier en Amérique latine, ont créé des fonds spéciaux d'investissement social, qui constituent des filets de sécurité pour les plus vulnérables. En Bolivie, au Honduras, au Mexique et en Uruguay, ces fonds sont désignés spécifiquement en tant que ressources pour le financement partiel des programmes d'action nationaux.

41. Souvent, le déficit de ressources est calculé après inclusion de l'aide extérieure, considérée comme "disponible", calculée à son niveau actuel. Autrement dit, la part du déficit à financer au moyen de l'assistance extérieure représente une augmentation par rapport aux niveaux d'aide existants. Cela n'implique pas nécessairement que l'on escompte des augmentations substantielles

de l'APD totale. Bien qu'il soit nécessaire d'accroître l'APD en chiffres absolus, un autre moyen important de combler le déficit consiste à augmenter la part de l'APD affectée aux besoins prioritaires des enfants et des femmes.

42. Malgré ces exemples encourageants, un appel à la prudence s'impose sur deux points. En premier lieu, un nombre non négligeable de programmes d'action nationaux restent vagues quant à l'importance du déficit des ressources et à la manière de le financer. En deuxième lieu, même lorsque les programmes d'action nationaux mentionnent explicitement des mécanismes de restructuration et de financement, ceux-ci risquent de ne pas être mis en oeuvre s'ils ne sont pas pris en compte dans le processus budgétaire annuel ou biennal. Il s'agit là d'un aspect des programmes d'action nationaux auquel il conviendra d'être particulièrement attentif dans les prochaines années. Si des représentants des ministères des finances et du plan ont, dans de nombreux pays, participé à l'élaboration des programmes d'action nationaux, il ne s'agissait sans doute pas toujours des personnes qui prennent les décisions budgétaires vitales grâce auxquelles les affectations proposées sont effectivement appliquées. Il sera nécessaire d'opter pour une solution proche de la formule 20/20 évoquée plus haut et de la rendre opérationnelle au niveau du processus budgétaire national si l'on veut aboutir à l'accélération requise en vue de réaliser les objectifs fixés pour la décennie.

#### E. Contrôle

- 43. Un des aspects les plus faibles de nombreux programmes d'action nationaux est l'identification et la mise en place de mécanismes de contrôle des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux pour la décennie. Plus de 60 programmes d'action nationaux comportent un volet, parfois très important, consacré à cet aspect : c'est le cas, en particulier, pour le Botswana, Cuba, la Guinée et le Mexique. La plupart du temps, un comité créé en vue soit de suivre globalement la mise en oeuvre des programmes d'action nationaux, soit d'assumer une fonction spécifique de surveillance se voit chargé de vérifier périodiquement les progrès accomplis. Dans d'autres cas, cette tâche est dévolue à l'office statistique sectoriel ou de la sécurité sociale existant. Une série non négligeable de programmes d'action nationaux, notamment ceux du Bangladesh, du Belize, de l'Indonésie, du Maroc, du Népal, du Rwanda, du Sri Lanka et du Swaziland, comportent un inventaire systématique des indicateurs requis en vue de mesurer les progrès réalisés par rapport à chacun des objectifs, fournissent, lorsqu'elles existent, les données de base pour chaque indicateur et identifient les instruments qui seront utilisés en vue de mesurer les progrès et de combler les lacunes sur le plan des données. D'autres se concentrent exclusivement sur les domaines pour lesquels les lacunes en matière d'informations sont les plus accusées; le domaine plus souvent cité est celui des enfants vivant dans des circonstances particulièrement difficiles, suivi par celui de la mortalité maternelle et de l'alphabétisation. La plupart des programmes d'action nationaux sont toutefois moins précis qu'on ne pourrait l'espérer, pour ce qui est de la description exacte des modalités nationales de mesure des progrès par rapport à chacun des objectifs, bien qu'un nombre assez important signalent que cet aspect sera développé très prochainement.

#### F. Mise en oeuvre

44. Un des moyens les plus importants d'une mise en oeuvre efficace des programmes d'action nationaux est la transposition des plans nationaux en programmes d'action efficaces aux niveaux provincial et local. Le programme d'action national du Venezuela a été assorti de plans d'action dans huit Etats et une municipalité, et d'autres plans sont prévus au niveau sous-national. Les gouverneurs de 24 Etats brésiliens se sont réunis au mois d'avril 1992 et se sont engagés à formuler leurs propres programmes d'action distincts. En Colombie, immédiatement après la promulgation du programme national, des ateliers de formation ont été mis sur pied, consacrés aux méthodes de mise en oeuvre aux niveaux départemental et municipal. En République de Corée, l'administration centrale a organisé des séminaires portant sur la formulation de programmes à mettre en oeuvre par des administrations et les ONG locales. Le programme d'action national du Bangladesh énonce qu'en 1993, l'accent sera mis sur la mise au point de programmes d'action au niveau des districts. Les programmes d'action nationaux d'autres grands pays, notamment la Chine et le Nigéria, font également référence à une mise en oeuvre à des niveaux sous-nationaux.

#### VII. LES DEFIS DE DEMAIN

45. Malgré les progrès excellents enregistrés depuis le Sommet mondial pour les enfants, d'importants défis demeurent. Etablir des plans et répéter la promesse solennelle de réaliser les objectifs est une chose, mettre ces plans et ces promesses à exécution en est une autre. Le défi majeur consiste à accomplir les premiers progrès réels sur la voie de la réalisation des objectifs pour la décennie. Pour le relever, il faudra mettre en oeuvre plusieurs mesures critiques, et notamment :

a) Associer davantage les objectifs des programmes d'action nationaux et des stratégies et la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant dans tous les aspects du développement national, y compris un stade de l'élaboration du budget et de l'allocation de ressources à des plans et programmes donnés;

b) Mobiliser des ressources suffisantes pour la mise en oeuvre des programmes d'action nationaux et de la Convention, tant sur le plan interne, par la révision systématique et la restructuration appropriée des budgets nationaux, que sur le plan externe, par l'affectation prioritaire d'une part plus importante de l'APD aux secteurs prioritaires pour le développement humain;

c) Renforcer les mécanismes de contrôle des progrès accomplis par rapport aux objectifs et mettre en place les moyens d'un large contrôle public des progrès et des lacunes;

d) Assurer le maintien du "respect des engagements" du Sommet et de la Convention, tant au niveau international que national, par des actions de propagande et de mobilisation sociale.

46. Il convient, à un niveau plus large, de prendre mieux conscience du fait que la réalisation des objectifs de la décennie en ce qui concerne les enfants permettrait d'atteindre aussi de nombreux autres objectifs auxquels la communauté humaine aspire, notamment le ralentissement de la croissance démographique, l'accélération de la croissance économique, l'amélioration de l'environnement et l'élimination des aspects les plus funestes de la pauvreté.

#### VIII. RECOMMANDATIONS

47. Le Directeur général, compte tenu de ces défis, recommande que le Conseil d'administration :

a) Invite instamment les chefs d'Etat et de gouvernement à maintenir et à renforcer leur attachement personnel eu égard aux engagements pris lors du Sommet;

b) Encourage les pays à examiner leur programme d'action national en vue de fixer une série d'objectifs réalisables à mi-parcours de la décennie, à mettre au point des plans d'action annuel afin d'assurer la prise en compte des activités des programmes d'action nationaux dans le processus budgétaire normal et à élaborer des plans et des programmes visant à rendre le programme d'action national opérationnel aux niveaux provincial et municipal;

c) Invite à renforcer la coopération avec les institutions financières internationales de telle sorte qu'il soit tenu compte, au moment opportun, des programmes d'action nationaux dans les processus concernant la réduction de la pauvreté, les prêts et l'ajustement;

d) Propose de coordonner le suivi du Sommet mondial pour les enfants avec l'activité de la Commission du développement durable, de considérer les programmes d'action nationaux comme partie intégrante des initiatives prises dans le cadre du développement durable au niveau national, et de prendre ces programmes en compte dans l'élaboration de la note des Nations Unies relative à la stratégie par pays;

e) Exhorte les pays bailleurs de fonds et les institutions financières internationales à porter à 20 % la part des engagements au titre de l'APD qui concernent les secteurs sociaux prioritaires, et les gouvernements nationaux à augmenter dans la même proportion la part des crédits budgétaires alloués à ces secteurs de manière à porter au même niveau, 20 %, d'ici à 1995, la part des ressources affectées à l'éducation de base, à la santé publique, à l'installation de réseaux d'alimentation en eau et d'assainissement bon marché, et aux programmes consacrés à la procréation responsable, à la planification familiale et à la nutrition.

Annexe I

ETAT AU 25 JANVIER 1993 DE LA SIGNATURE DE LA DECLARATION DU SOMMET MONDIAL POUR LES ENFANTS ET DE LA RATIFICATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

ONT SIGNE LA CONVENTION DU SOMMET MONDIAL POUR LES ENFANTS (148)			N'ONT PAS SIGNE (35)	
* Afghanistan	** Guatemala	** Ouganda	** Sri Lanka	** Angola
** Albanie	** Guinée	** Pakistan	** Suède	Arabie saoudite
* Algérie	** Guinée-Bissau	** Panama	* Suisse	Arménie
** Allemagne	** Guinée équatoriale	* Pays-Bas	* Suriname	** Azerbaïdjan
* Antigua-et-Barbuda	** Guyana	* Papouasie-Nouvelle-Guinée	* Swaziland	** Bahamas
** Argentine	* Haïti	** Paraguay	** Tchad	** Bahreïn
** Australie	** Honduras	** Pérou	** Thaïlande	Bosnie-Herzégovine
** Autriche	** Hongrie	** Philippines	** Togo	Brunéi Darussalam
** Bangladesh	Iles Salomon	** Pologne	** Trinité-et-Tobago	** Cambodge
** Barbade	** Inde	** Portugal	** Tunisie	** Chypre
** Bélarus	** Indonésie	* Qatar	* Turquie	Croatie
** Belgique	* Iran (République islamique d')	* République arabe syrienne	** Ukraine	Emirats arabes unis
** Belize	** Irlande	** République centrafricaine	** Uruguay	** Estonie
** Bénin	** Islande	** République de Corée	* Vanuatu	** Ethiopie
** Bhoutan	** Israël	** République démocratique populaire lao	** Venezuela	Géorgie
** Bolivie	** Italie	** République dominicaine	** Viet Nam	Iles Marshall
Botswana	** Jamaïque	** République populaire de Corée	** Yémen	Iraq
** Brésil	* Japon	** République démocratique populaire de Corée	** Yougoslavie	Jamahiriya arabe libyenne
** Bulgarie	** Jordanie	** République populaire de Corée	** Zaire	Kirghizistan
** Burkina Faso	Kazakhstan	** République dominicaine	** Zambie	** Lettonie
** Burundi	** Kenya	** République populaire de Corée	** Zimbabwe	** Lituanie
* Cameroun	** Koweït	** République de Tanzanie		** Malte
** Canada	** Lesotho	** Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		** Moldova
** Cap-Vert	** Liban	** Roumanie		** Myanmar
** Chili	* Libéria	** Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		Oman
** Chine	* Liechtenstein	** Russie		Ouzbékistan
** Colombie	* Luxembourg	** Rwanda		République tchèque
* Comores	** Madagascar	* Sainte-Lucie		** Saint-Marin
Congo	** Malawi	** Saint-Kitts-et-Nevis		** Seychelles
** Costa Rica	Malaisie	** Saint-Siège		Singapour
** Côte d'Ivoire	** Maldives	Saint-Vincent-et-Grenadines		Slovaquie
** Cuba	** Mali	* Samoa		** Slovénie
** Danemark	* Maroc	** Sao Tomé-et-Principe		Somalie
** Djibouti	** Maurice	** Sénégal		Tadjikistan
** Dominique	** Mauritanie	** Sierra Leone		Turkménistan
** Egypte	** Mexique	** Soudan		
** El Salvador	Monaco			
Equateur	** Mongolie			
** Espagne	* Mozambique			
Etats-Unis d'Amérique	** Namibie			
** Fédération de Russie	** Népal			
** Finlande	** Nicaragua			
** France	** Niger			
Gabon	** Nigéria			
** Gambie	** Norvège			
** Ghana	* Nouvelle-Zélande			
* Grèce				
** Grenade				

\* Pays qui ont signé mais non ratifié la Convention (27).

\*\* Pays qui ont ratifié la Convention (127).

ANNEXE II

ETAT AU 25 JANVIER 1993 DES PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX ELABORES A L'ISSUE DU SOMMET MONDIAL  
 POUR LES ENFANTS

Asie *7 **5 ***14	Afrique subsaharienne *3 **15 ***23	Amérique latine et Caraïbes *9 **3 ***19	Moyen-Orient et Afrique du Nord *8 **5 ***6	Pays industrialisés *4 **2 ***13
Afghanistan	Afrique du Sud	* Antigua-et-Barbuda	*** Algérie	Albanie
* Bangladesh	* Angola	*** Argentine	* Arabie saoudite	*** Allemagne
** Bhoutan	** Bénin	** Bahamas	* Bahreïn	** Australie
Brunéi Darussalam	*** Botswana	** Barbade	Chypre	Autriche
Cambodge	*** Burkina Faso	*** Belize	*** Djibouti	*** Belgique
*** Chine	** Burundi	*** Bolivie	** Egypte	Bosnie-Herzégovine
** Fidji	** Cameroun	** Brésil	* Emirats arabes unis	* Bulgarie
*** Iles Marshall	** Cap-Vert	*** Chili	Iraq	*** Canada
* Iles Salomon	*** Comores	*** Colombie	*** Iran (République islamique d')	Croatie
*** Inde	** Congo	*** Costa Rica	** Jamahiriya arabe libyenne	*** Danemark
*** Indonésie	** Côte d'Ivoire	*** Cuba	** Jordanie	** Espagne
* Kiribati	** Ethiopie	* Dominique	* Koweït	*** Etats-Unis d'Amérique
** Malaisie	Gabon	*** Equateur	* Liban	*** Finlande
*** Maldives	*** Gambie	*** El Salvador	* Maroc	* France
* Micronésie	*** Ghana	* Grenade	* Oman	Grèce
* Mongolie	*** Guinée	*** Guatemala	* Qatar	Hongrie
** Myanmar	*** Guinée-Bissau	* Guyana	* République arabe syrienne	Irlande
Nauru	** Guinée équatoriale	Haïti	*** Soudan	Islande
*** Népal	*** Kenya	*** Honduras	** Tunisie	Israël
*** Pakistan	*** Lesotho	** Jamaïque	** Turquie	* Italie
* Papouasie-Nouvelle-Guinée	Libéria	*** Mexique	** Yémen	*** Japon
*** Philippines	** Madagascar	*** Nicaragua	Ex-Union soviétique	Liechtenstein
*** République de Corée	*** Malawi	*** Panama	*1 ** 0 *** 0	Luxembourg
République démocratique populaire lao	*** Mali	*** Paraguay		Malte
** République populaire démocratique de Corée	** Maurice	*** Pérou		Monaco
Samoa	** Mauritanie	*** République dominicaine		*** Norvège
*** Singapour	** Mozambique	* Saint-Kitts-et-Nevis		* Nouvelle-Zélande
*** Sri Lanka	*** Namibie	* Sainte-Lucie	Arménie	*** Pays-Bas
** Thaïlande	** Niger	* Saint-Vincent-et-Grenadines	Azerbaïdjan	Pologne
Tonga	*** Nigéria	* Suriname	* Bélarus	** Portugal
* Tuvalu	*** Ouganda	* Trinité-et-Tobago	Estonie	République tchèque
* Vanuatu	*** République centrafricaine	*** Uruguay	Géorgie	Roumanie
*** Viet Nam	** République-Unie de Tanzanie	*** Venezuela	Kazakhstan	*** Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
	*** Rwanda		Kirghizistan	Saint-Marin
	** Sao Tomé-et-Principe		Lettonie	*** Saint-Siège
	*** Sénégal		Lituanie	Slovaquie
	** Seychelles		Moldova	Slovénie
	* Sierra Leone		Ouzbékistan	*** Suède
	Somalie		Russie	Suisse
	*** Swaziland		Tadjikistan	Yougoslavie
	*** Tchad		Turkménistan	
	* Togo		Ukraine	
	** Zaïre			
	** Zambie			
	*** Zimbabwe			

\* Elaboration en cours (31).

\*\* Ont envoyé un projet ou une esquisse (30).

\*\*\* Ont fini d'élaborer leurs programmes d'action nationaux (136).

-----